

# AVIS DE CONVOCATION

## 13<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

DATE : LE 13 SEPTEMBRE 2018

---

**DESTINATAIRES :** TOUS LES MEMBRES EN RÈGLE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (AFO)

**EXPÉDITEUR:** CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFO

---

Conformément aux Règlements administratifs<sup>1</sup>, la présente se veut un avis de convocation à la 13<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) qui se déroulera dans le cadre des activités statutaires de l'AFO du 28 octobre 2018.

**DATE :** le dimanche 28 octobre 2018  
**HEURE :** 9 h à 12 h  
**ENDROIT :** Sheraton Parkway Toronto North Hotel & Suites  
600 HWY-7 Est,  
Richmond Hill (Ontario) L4B 1B2

Vous trouverez ci-joints les documents suivants :

- Avis de convocation
- Ordre du jour - 28 octobre 2018
- Procès-verbal de la douzième assemblée générale annuelle (29 octobre 2017)
- États financiers 2017-2018
- Amendements proposés aux règlements administratifs

1) *Un avis de convocation doit être signifié aux membres en règle au moins quarante-cinq (45) jours avant la tenue d'une assemblée générale et vingt-et-un (21) jours avant la tenue d'une assemblée annuelle spéciale.*

## POSTES À COMBLER

### PRÉSIDENTENCE

- 1 poste à la **présidence** pour un mandat de 2 ans

### RÉGIONS

- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Centre »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Est »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Nord-Est »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Nord-Ouest »** pour un mandat de 2 ans

### GROUPES IDENTITAIRES

- 1 administrateur qui sera élu par le **groupe « Jeunesse »** pour un mandat de 2 ans

## DATES IMPORTANTES À RETENIR

<b>Le mercredi 5 septembre 2018.</b>	Date de l'ouverture de mise en candidature pour les postes à combler (min. 45 jrs).
<b>Le vendredi 28 septembre 2018, à 16 h.</b>	Date et heure limites pour devenir membre en règle de l'AFO avec droit de parole et de vote à l'AGA. <sup>2</sup> (30 jrs)
<b>Le samedi 13 octobre 2018, à 16 h.</b>	Date et heure de la fermeture de mise en candidature pour les postes à combler. (min. 15 jrs)  Date et heure limites pour soumettre son formulaire de vote par anticipation.
<b>Le mercredi 17 octobre 2018, à 16 h.</b>	Date et heure limites pour identifier le délégué mandataire comme demandé dans le formulaire d'inscription. (min. 10 jrs)
<b>Le vendredi 26 octobre 2018, à 9 h.</b>	Date et heure limites pour un membre individuel en règle de nommer un fondé de pouvoir pour assister et agir à l'assemblée générale de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.(48h)
<b>Le dimanche 28 octobre 2018, à 9 h.</b>	Date de l'assemblée générale annuelle.

2) *Les membres individuels en règle peuvent avoir un droit de parole. Les membres associatifs et institutionnels en règle peuvent avoir un droit de parole et de vote.*